



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 90239

Texte de la question

M. Dino Ciniéri attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés que rencontrent les familles et les enfants autistes ou présentant des troubles du développement et du comportement. Il lui demande ainsi de lui préciser la position du Gouvernement quant à la reconnaissance des traitements présentés notamment par l'association « Pas à Pas » qui répondent totalement à la demande pressante de nombreux parents concernés.

Texte de la réponse

Pour faire face à l'ampleur des difficultés rencontrées par les personnes autistes et leur famille, le ministre de la santé et des solidarités a mis en oeuvre le plan pour l'autisme et les troubles envahissants du développement (TED) annoncé le 24 novembre 2004 qui prévoyait différentes mesures afin notamment de favoriser un repérage des troubles le plus précocement possible : généraliser l'installation dans chaque région des centres de ressources autisme (CRA), 19 CRA sont en place et à la fin de l'année 2006 toutes les régions devraient être dotées d'un centre ou d'une antenne de centre ; augmenter le nombre de places en établissements médico-sociaux adaptées, 500 places nouvelles ont été ouvertes en 2005 et 250 supplémentaires le seront en 2006 ; amorcer une démarche d'évaluation des méthodes de prise en charge ; oeuvrer dans la durée avec la mise en place d'un comité national de l'autisme et des TED et d'un comité de suivi scientifique. La circulaire interministérielle du 8 mars 2005 relative à la politique de prise en charge des personnes atteintes d'autisme ou de TED vise également à apporter un certain nombre de réponses à la problématique très difficile de l'autisme. En ce qui concerne plus particulièrement les méthodes de prise en charge des personnes, il convient de les repérer et de les évaluer, afin notamment de s'assurer de leur efficacité, mais également de veiller à ce qu'elles ne présentent pas de caractère déviant ou maltraitant pour les personnes. Dans cette perspective, une étude a d'ores et déjà été confiée au docteur Amaria Baghdadli, pédopsychiatre au Centre de ressources autisme de Languedoc-Roussillon, afin d'identifier et d'analyser les différentes méthodes existantes ainsi que leur fondement théorique. Sur cette base, le Conseil national de d'évaluation sociale et médicosociale devrait être amené à réfléchir à l'ensemble des méthodes éducatives et thérapeutiques et tout particulièrement comportementalistes, et ce afin notamment de dégager des critères de bonnes pratiques. Ce travail sera réalisé en lien avec le futur groupe de suivi scientifique qui doit être installé prochainement et qui réunira l'ensemble des professionnels de l'autisme (psychiatres, neuropédiatres, généticiens, épidémiologistes, psychologues cognitifs, spécialistes des sciences de l'éducation).

Données clés

Auteur : [M. Dino Ciniéri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90239

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3285

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13717